

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SIAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2023

Délibération DCS 2023/09

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 26 septembre 2023**

Date de convocation : **15 septembre 2023**

Heure de début de séance : **18h50**

Secrétaire de séance : **Mme Françoise Casier-Tilliet**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier, Clément Ledoux, Stéphane Delaporte, George Lhotte, Yves Cottard, Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet, Frédéric Carpentier ; Jean-Michel Dely, Karine Verqueren\*, Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos, Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud\* ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Benjamin Bizet ; Antoine Loquet\*, Yves Vieil, Jean-Claude Gout , Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu ; Hervé Etevez, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Gary Bail, Fabrice Lessire\*, Frédérick Boquet, Tiphaine Guillaume\*, Thierry Quentin ; Lydia Doinel, Jean-Louis Gradel , Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal\*, Bruno Caron, Christophe Dumont  
(\*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Roger Delaruelle à Frédéric Carpentier, de Sebastien Rubigny à Cyrille Cleuet, de Philippe Lefèvre à Tiphaine Guillaume, de Brigitte Devismes à Jean-Luc Grimal

**OBJET : ANNULATION DCS 2023-08 MEDAILLE D'HONNEUR  
REGIONALE, DEPARTEMENTALE, COMMUNALE DE LA FPT -  
ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les articles R 411-41 à R 411-53 du code des communes

**Considérant** le courrier du 12 mai 2023 adressé par la sous-préfecture de la Somme au SIAEP de Guerbigny,

**Monsieur le Président** rappelle que la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale récompense les personnes, fonctionnaires ou élus, qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service des régions, départements et communes et de leurs établissements publics.

**Monsieur le Président** explique que la délibération prise le 12 avril 2023 favorable au versement aux agents médaillés d'une prime exceptionnelle doit être annulée à la demande du sous-préfet de Montdidier pour son caractère irrégulier. : Les dispositions des articles R 411-41 à R411-53 du code des communes qui régissent l'octroi de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ne prévoient l'attribution d'aucune gratification aux récipiendaires de cette médaille. La gratification offerte aux récipiendaires d'une médaille d'honneur constitue par conséquent un complément de rémunération dépourvu de base légale et contrevient au principe de parité.

**Après en avoir délibéré**, le comité syndical, à l'unanimité :

;

Annule la délibération.DCS 2023-08 du 12 avril 2023

<b>Membres en exercice :</b>	<b>83</b>	<b>Votants :</b>	<b>47</b>
<b>Présents :</b>	<b>42</b>	<b>Pour :</b>	<b>46</b>
<b>Absents :</b>	<b>41</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>5</b>	<b>Abstention :</b>	<b>1</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 27/09/2023 et transmission par voie dématérialisée le 27/09/2023. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.